

**A9 CITY**  
**Société civile immobilière au capital de 10.000,00 euros**  
**BEZIERS (34500), 58 avenue Pierre Verdier,**  
**RCS BEZIERS D. 751 381 633**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 2 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 2 janvier à 8 heures 30, les associés de la société « A9 CITY », société civile immobilière au capital de 10 000,00 euros divisé en 1000 parts sociales de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 1000 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

Sont présents :

- **SC DAMIEN**, .....450 parts sociales,
- **Monsieur Nicolas VENENCIE**, .....550 parts sociales,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles SCHMITT, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Remplacement du gérant ensuite de la démission de M. Gilles SCHMITT,
- Modification de l'article 12 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé de la gérance,

I - prend acte de la volonté manifestée par Monsieur Gilles SCHMITT, né le 13 décembre 1968 à Verdun (55), de nationalité française, demeurant Route de Lacoste Lotissement Le clos de l'Eden 34800 Clermont l'Hérault, de démissionner de façon claire et non équivoque de ses fonctions de gérant de la société, et ce, sans indemnités de part et d'autre à compter du 02 janvier 2026,

*S.E. S.D. N.V. G.S.*

Il - décide en conséquence de nommer en remplacement, en qualité de nouveau gérant, Madame Samira EZZANGUI, née le 19 février 1971 à Meknès (Maroc), de nationalité française, demeurant 3 avenue de Toulouse 66140 Canet en Roussillon et ce, pour une durée indéterminée à compter du 02 janvier 2026.

La rémunération de la gérance sera fixée ultérieurement ; toutefois il pourra d'ores et déjà prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Madame Samira EZZANGUI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Samira EZZANGUI déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

III – En l'état des résolutions précédentes, remplace le dernier alinéa de l'article 12 des statuts par l'alinéa suivant :

*Madame Samira EZZANGUI, née le 19 février 1971 à Meknès (Maroc), de nationalité française, demeurant 3 avenue de Toulouse 66140 Canet en Roussillon est désignée en qualité de gérant de la société A9 CITY à compter du 02 janvier 2026.*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.

M. Nicolas VENENCIE  
Associé

Nicolas VENENCIE

✓ Certifié par  yousign

M. Gilles SCHMITT  
« Bon pour démission des fonctions de gérant »

GILLES SCHMITT

✓ Certifié par  yousign

SC DAMIEN  
M. Pierre HAUDRECHY

SC DAMIEN

✓ Certifié par  yousign

Madame Samira EZZANGUI  
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Samira EZZANGUI

✓ Certifié par  yousign